

Envoi : 11/10/2016
Réception par le Préfet : 11/10/2016
Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-11-1

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**CONVENTION RELATIVE AU PROJET INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE
POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERREG V A
RHIN SUPERIEUR**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-11-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-5-11-2 du 22 mai 2015 relative à la participation du Département au projet INTERREG « Assistance technique pour la mise en œuvre du programme INTERREG V A Rhin Supérieur »,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion en date du 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération venant formaliser l'implication du Département dans le projet « Assistance technique » pour la mise en œuvre du programme INTERREG V A Rhin Supérieur,
- Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité